

**VOTRE SIÈGE
VOUS ATTEND**

LÀ

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée extraordinaire
Assemblée annuelle

Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée la « Société », convoque ses membres-assurés à une assemblée extraordinaire, suivie de l'assemblée annuelle. Ces assemblées se tiendront le :

MERCREDI 18 MARS 2020 À 19 H 30
Centre socio-culturel de Saint-Gervais
176, rue Nadeau, Saint-Gervais

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée extraordinaire aura pour objet d'adopter le Règlement 2020-1 – Modifiant le Règlement N° 1 (2019) – Règlement intérieur spécifique de la Société afin de réduire le nombre d'administrateurs à 10 et de modifier la définition des secteurs. Consultez la [résolution spéciale](#).

Les membres peuvent obtenir une copie du règlement proposé en s'adressant à la Société pendant les heures d'ouverture.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

SIÈGES EN ÉLECTION

Siège n° 1 : Louis-Gilles Lapointe
(sous réserve de l'adoption du Règlement 2020-1)
Siège n° 3 : René Goupil
Siège n° 7 : Jacques Bérubé
Siège n° 8 : Ghislain Bélanger

Sous réserve de l'abolition du siège n° 1 lors de l'adoption du Règlement 2020-1 par l'assemblée extraordinaire, les candidatures reçues pour ce siège seront réputées inéligibles.

Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre au siège de la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le lundi 9 mars 2020 à 16 h, en la forme prescrite, le bulletin de mise en candidature et les déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Les documents doivent être adressés au secrétaire du conseil d'administration. Ils sont disponibles au siège, situé au 340, rue Principale, Saint-Gervais, et dans nos bureaux de service.

En conformité avec le règlement intérieur commun des sociétés mutuelles, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en déposant auprès du secrétaire de la Société, au plus tard le mardi 17 mars 2020 à 16 h, un formulaire de procuration dûment rempli, disponible au siège de la Société. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Les copies électroniques seront acceptées à condition que les documents originaux soient présentés à l'ouverture de l'assemblée. Un procureur ou un représentant ne peut représenter plus d'un membre.

En cas d'annulation, l'assemblée sera remise au 19 mars 2020, à la même heure et au même endroit.

Un café et des accompagnements seront servis.

Un transport par autobus est mis à la disposition des membres-assurés du secteur Rivière-du-Loup qui aimeraient être présents à l'assemblée. Un souper sera offert gracieusement en cours de route par la Société. L'embarquement se fera à 16 h 45 au bureau de Rivière-du-Loup, situé au 118, boulevard de l'Hôtel-de-Ville. Veuillez réserver votre place avant le 12 mars en communiquant avec M^{me} Marie-Josée Morency ou la réceptionniste au 1 800 463-1911.

Mario Montminy
Secrétaire du conseil d'administration
Diffusé le 19 février 2020

PROMUTUEL
ASSURANCE
RIVE-SUD